# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXVI<sup>e</sup> ANNEE. - N° 21

**MARDI 13 MARS 2007** 



# BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

**REPUBLIQUE FRANÇAISE** 

Liberté - Egalité - Fraternité

issn 0152 0377

SOMMAIRE DU 13 MARS 2007  F  VILLE DE PARIS	Pages	Direction des Ressources Humaines — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité administration générale ouvert à partir du 8 janvier 2007 pour 40 postes	546
Règlement du marché aux puces de la porte de Clignan- court, à Paris 18° — (Arrêté modificatif du 27 février 2007)	542	Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité administration générale ouvert à partir du 8 janvier 2007 pour 40 postes	
relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération de restructuration des services et d'accessibilité pour tous à la Mairie du 13° arrondissement, sise 1, place d'Italie, à Paris 13° (Arrêté du 2 mars 2007)	543	Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du troisième concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs — spécialité administration générale — de la Commune de Paris	
siers d'indemnisations amiables et des contentieux liés au domaine public de voirie (Arrêté du 7 mars 2007)	543	ouvert à partir du 8 janvier 2007 pour 20 postes  Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Modi-	548
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2007-012 réglementant, à titre provisoire, le stationnement et la circulation publique rue de la Victoire, à Paris 9 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 mars 2007)	544	fication de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la petite enfance, 1er secteur, du 7e arrondissement (Arrêté du 1er mars 2007) Annexe : établissements du 7e arrondissement	
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-045 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Balard, à Paris 15° (Arrêté du 27 février 2007)	544	<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Nominations de mandataires sous-régisseurs auprès de la régie de recettes et d'avances du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance.	549
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-014 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Désirée, à Paris 20e (Arrêté du 1er mars 2007)	544	<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Nominations de mandataires sous-régisseurs en l'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre 1 er secteur et 2 escteur de la Petite Enfance	550
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2007-007 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique avenue Daumesnil, à Paris 12° (Arrêté du 28 février 2007)	545	Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Régie du cimetière de Bagneux. — Modification de l'arrêté municipal du 5 mars 2003 désignant le régisseur et la mandataire suppléante	551
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction des Ressources Humaines). — (Arrêté modificatif du 19 février 2007)	545	Direction des Affaires Scolaires. — Nomination du régisseur et de ses mandataires suppléants pour la régie d'avance de la Circonscription des Affaires Scolaires des 5° et 6° arrondissements de la Ville de Paris	551
Direction des Ressources Humaines — Désignation d'un chef de circonscription des affaires scolaires	546	DEPARTEMENT DE PARIS	
Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un représentant du personnel à la Commission Administrative Paritaire n° 43 (Conducteur de machines) — (Décision du 7 mars 2007)	546	<b>Fixation</b> des tarifs journaliers 2007 afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'établissement EHPAD FIR sis 5, rue de Varize, à Paris 16 <sup>e</sup> (Arrêté du 28 février 2007)	551

**Abonnement annuel : 34,50 €. Prix au numéro : 0,35 €.** Parution tous les mardis et vendredis. Les abonnements et réabonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois. Adresser le montant net par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor public, au Service des Publications administratives - Régie - Bureau 262 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris Cedex 04 (Téléphone : 01.42.76.54.02). Adresser tous les textes et avis au Service des Publications administratives - Bureau du B.M.O. - Bureau 267 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris Cedex 04 (Téléphone : 01.42.76.52.61).

Fixation de la dotation globale de fonctionnement 2007 de l'internat scolaire éducatif du « domaine des trois châteaux » - 60580 Coye la Forêt - de l'Association des Groupements Educatifs (A.G.E.) (Arrêté du 28 février 2007)	551
<b>Fixation</b> de la dotation globale 2007 du service d'orientation scolaire et professionnelle spécialisé d'Ile-de-France de l'Association Jeunesse, Culture, Loisirs et Technique — 79, rue de l'Eglise, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> mars 2007)	552
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Ressources Humaines). — (Arrêté modificatif du 19 février 2007)	552
Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat autorisé à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers des collèges du Département de Paris — spécialité revêtements et finitions (F/H) — ouvert à partir du 22 janvier 2007 pour deux postes	553
Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat autorisé à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers des collèges du Département de Paris (F/H) — spécialité revêtements et finitions — ouvert à partir du 22 janvier 2007 pour un poste	553
ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS	
Arrêté n° 2007-0475 portant ouverture d'un examen pro- fessionnel pour inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade des attachés principaux de seconde classe (Arrêté du 23 février 2007)	553
PREFECTURE DE POLICE	
Arrêté nº 2007-20201 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 5 mars 2007)	553
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS	
Centre de Recherche, d'Expertise et de Contrôle des Eaux de Paris (Crecep) — Conseil d'Administration du 5 mars 2007	554
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle des centres d'hébergement et de réinsertion sociale — Année 2005	554
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure des centres d'hébergement et de réinsertion sociale — Année 2005	554
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire médicale de classe normale des centres d'hébergement et de réinsertion sociale — Année 2005	554
POSTES A POURVOIR	
Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de	
Paris ou d'agent de catégorie A (F/H)	554
Paris ou d'agent de catégorie A (F/H)  Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)	554 555

<b>Direction de la Jeunesse et des Sports.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)	555
<b>Direction de la Jeunesse et des Sports.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie C (F/H)	556
COMMUNICATIONS DIVERSES	
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris. — Dernier rappel	556
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de chef programmeur. — Dernier rappel	556

#### **VILLE DE PARIS**

Règlement du marché aux puces de la porte de Clignancourt, à Paris 18<sup>e</sup> — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mai 2006, portant réglementation du marché aux puces de la porte de Clignancourt ;

Considérant qu'il convient de modifier les dispositions réglementaires en vigueur sur le marché aux puces de la porte de Clignancourt ;

#### Arrête:

Article premier. — L'article 21 de l'arrêté municipal du 22 mai 2006 portant réglementation du marché aux puces de la porte de Clignancourt est modifié ainsi qu'il suit :

« La validation de nouveaux commerçants abonnés par la Ville de Paris s'effectue en examinant les critères suivants : l'ancienneté (représentée par le numéro de carte de volant du marché), l'activité exercée par le commerçant et sa compétence, les besoins du marché.

En outre, un commerçant reconnu handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapés (C.D.A.P.H.) peut bénéficier d'une priorité à l'abonnement dans la limite de 6 % des emplacements selon les critères de placement prévus à l'alinéa précédent. »

- Art. 2. L'article 53 de l'arrêté municipal du 22 mai 2006 portant réglementation du marché aux puces de la porte de Clignancourt est modifié ainsi qu'il suit :
- « Une commission est chargée de suivre la gestion du marché dans le cadre de la convention de délégation de gestion. Elle donne son avis sur toutes les questions concernant l'activité et l'équilibre commercial du marché, et examine les suggestions et les réclamations s'y rapportant.

Cette commission propose, étudie, approuve et rend compte aux commerçants des actions publicitaires susceptibles d'être engagées ainsi que des moyens financiers s'y rapportant. Le montant de la participation des commerçants abonnés ne peut dépasser 10 % des droits de place autorisés par le Conseil de Paris.

Cette commission est composée d'au moins six membres et de douze membres au plus, élus tous les deux ans en leur sein par les commerçants abonnés du marché. Le conjoint d'un commerçant abonné du marché (ou le partenaire d'un pacte civil de solidarité ou le concubin attestant de l'union maritale depuis plus de dix-huit mois) peut également être candidat.

Sont membres de droit de cette commission :

Le Maire de Paris ou son adjoint en charge du commerce;

- Le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement ou son représentant :
  - Le gestionnaire.

La commission constitue son bureau dans les conditions arrêtées par elle, son président étant obligatoirement désigné parmi les représentants élus. Le gestionnaire est membre de droit du bureau de la commission. La commission peut se faire assister par des experts ou des personnes compétentes mandatées par elle après accord de l'ensemble de ses membres.

La commission doit se réunir au moins une fois par trimestre. Elle peut en outre être réunie à l'initiative de son bureau, du gestionnaire ou à la demande de la Ville ou de plus du tiers des commerçants abonnés du marché. »

- Art. 3. Les autres dispositions de l'arrêté municipal du 22 mai 2006 portant réglementation du marché aux puces de la porte de Clignancourt sont inchangées.
  - Art. 4. Copie du présent arrêté sera adressée :
  - à M. le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement;
  - à M. le Préfet de Police de Paris;
- à la société SOMAREP, gestionnaire du marché pour le compte de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 27 février 2007

Pour le Maire de Paris et par délégation, Le Directeur du Développement Economique et de l'Emploi

Patrice VERMEULEN

Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération de restructuration des services et d'accessibilité pour tous à la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement, sise 1, place d'Italie, à Paris 13<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18;

Vu le décret 2006-975 du 1 $^{\rm er}$  août 2006 portant Code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 25, et 74 III ;

Vu l'arrêté en date du 25 avril 2001 donnant délégation de pouvoir à Mme Mireille FLAM pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2001 chargeant Mme Mireille FLAM, Adjointe au Maire, de toutes les questions relatives aux sociétés d'économie mixte et aux marchés publics, modifié par l'arrêté du 28 février 2002 ;

#### Arrête:

Article premier. — La composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération de restructuration des services et d'accessibilité pour tous à la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement, sise 1, place d'Italie, à Paris (75013), est fixée dans les conditions suivantes :

- les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris,
- au titre des maîtres d'œuvre, trois architectes  $\ensuremath{\mathsf{D.P.L.G.}}$  :
  - Mme Christelle AVENIER,
  - M. Patrice MOTTINI,
  - M. Bertrand NAUT.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mars 2007

Pour le Maire de Paris et par délégation, L'Adjointe au Maire chargée de toutes les questions relatives aux sociétés d'économie mixte et aux marchés publics

Mireille FLAM

Création d'un traitement automatisé de gestion des dossiers d'indemnisations amiables et des contentieux liés au domaine public de voirie.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée notamment par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 :

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ;

Vu l'arrêté en date du 24 août 2006 autorisant le Maire de Paris à déléguer sa signature à M. Daniel LAGUET, Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Vu l'accord de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés du 22 janvier 2007 ;

#### Arrête:

Article premier. — Il est créé au Bureau des Affaires Juridiques de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris un traitement automatisé dénommé Onde dont l'objet est de gérer les dossiers d'indemnisations amiables et les contentieux liés au domaine public de voirie.

- Art. 2. Les catégories d'informations nominatives enregistrées concernent les usagers de la voie publique ayant subit un accident sur la voie publique ou des contentieux liés aux chantiers
- Art. 3. Les destinataires de ces informations nominatives sont les agents du Bureau des Affaires Juridiques de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris.
- Art. 4. Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 de 6 janvier 1978 s'exerce auprès du Bureau des Affaires Juridiques de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, 40, rue du Louvre, 75001 Paris.
- Art. 5. Le Directeur de la Voirie et des Déplacements est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mars 2007

Pour le Maire de Paris et par délégation, Le Directeur de la Voirie et des Déplacements

Daniel LAGUET

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2007-012 réglementant, à titre provisoire, le stationnement et la circulation publique rue de la Victoire, à Paris 9°.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue de la Victoire, à Paris 9° arrondissement, et qu'il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, le stationnement et la circulation dans certaines sections de cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonneront du 12 mars au 11 mai 2007 inclus ;

#### Arrête:

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, rue de la Victoire, à Paris 9<sup>e</sup> arrondissement, selon le phasage suivant :

- du 12 au 30 mars 2007 inclus :
- Côté pair : des nº 64 à 78 ;
- du 2 avril au 11 mai 2007 inclus :
- côtés pair et impair, dans sa partie comprise entre la rue Taitbout et la rue de la Chaussée d'Antin.
- Art. 2. Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.
- Art. 3. La rue de la Victoire sera, à titre provisoire, interdite à la circulation générale :
- du 2 avril au 11 mai 2007 inclus dans sa partie comprise entre la rue Taitbout et la rue de la Chaussée d'Antin.
- Art. 4. L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.
- Art. 5. Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2007

Pour le Maire de Paris et par délégation,

L'Ingénieur en Chef des Services Techniques, Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie

Bénédicte PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-045 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Balard, à Paris 15<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre d'une emprise de chantier privé rue Balard, à Paris 15°, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonneront jusqu'au 4 juin 2007 inclus ;

#### Arrête:

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15° arrondissement :

- Balard (rue): du nº 67 au nº 75.
- Art. 2. Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2° classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.
- Art. 3. Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'à la fin des travaux prévue le 4 juin 2007 inclus.
- Art. 4. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.
- Art. 5. Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 27 février 2007

Pour le Maire de Paris et par délégation, L'Ingénieur des Services Techniques, Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-014 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Désirée, à Paris 20<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant, que dans le cadre de travaux de voirie dans la rue Désirée, à Paris 20°, il est nécessaire d'instituer la règle du stationnement gênant la circulation sur le côté pair de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux qui s'échelonneront jusqu'au 16 mars 2007 inclus ;

#### Arrête:

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 20° arrondissement :

- Désirée (rue), côté pair, de l'avenue Gambetta à la rue Robineau.
- Art. 2. Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2° classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.
- Art. 3. Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 16 mars 2007 inclus.
- Art. 4. Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1er mars 2007

Pour le Maire de Paris et par délégation, L'Ingénieur en Chef, Chef de la 7° Section Territoriale de Voirie

#### Eric LANNOY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2007-007 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique avenue Daumesnil. à Paris 12<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de construction de bouches d'égout, (Section de l'Assainissement de Paris, entreprise S.R.B.G.), avenue Daumesnil, à Paris 12e, il convient d'y interdire le stationnement et de le considérer, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 19 mars au 16 avril 2007 inclus ;

#### Arrête:

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 19 mars au 16 avril 2007 inclus, dans la voie suivante du 12e arrondissement :

- Daumesnil (avenue),
- côté pair, au droit du  $n^{\circ}$  268 (3 places), du 19 mars au 2 avril 2007 inclus,
- côté impair, au droit du n° 267 (3 places) du 26 mars au 16 avril 2007 inclus.
- Art. 2. Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2° classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.
- Art. 3. Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 février 2007

Pour le Maire de Paris et par délégation,

L'Ingénieur en Chef des Services Techniques, Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie

#### David CRAVE

## Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Ressources Humaines). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération, en date du 25 mars 2001, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002, modifié par arrêté du 6 février 2003, portant réforme des structures générales des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 8 octobre 2003 nommant M. Michel YAHIEL, Directeur des Ressources Humaines de la Ville de Paris à compter du 20 octobre 2003 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2004 du Maire de Paris, modifié par les arrêtés des 27 septembre, 3 novembre, 29 décembre 2004, 10 mars, 1er avril, 20 octobre, 8 décembre 2005, 21 mars, 15 juin, 30 juin et 6 novembre 2006 portant délégation de signature au Directeur des Ressources Humaines, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris.

#### Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté du 15 juillet 2004 susvisé est modifié comme suit :

- A. Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines :
  - Bureau des rémunérations :

Substituer le premier paragraphe ainsi rédigé :

- Mme Martine PECH, attachée principale d'administration et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mmes Véronique GUYOT, Anne-Marie PERNIN et Danielle de PRETTO, Mlles Anne-Caroline GAUTHIER, Marie-Christine MARTIN et Anne POITRAT, attachées d'administration et M. Hugues SCHMITT, attaché d'administration.

Substituer le dernier paragraphe ainsi rédigé :

- Mmes Véronique GUYOT, Anne-Marie PERNIN et Danielle de PRETTO, Miles Anne-Caroline GAUTHIER, Marie-Christine MARTIN et Anne POITRAT, attachées d'administration, M. Hugues SCHMITT, attaché d'administration, pour les actes énumérés aux 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16° et 17°.
  - Bureau de la formation :

*Ajouter* M. Olivier MORIETTE, attaché principal d'administration, adjoint au chef du bureau de la formation et *supprimer* Mme Bernadette COSTON, attachée d'administration.

- B. Sous-Direction des Emplois et des Carrières :
- Bureau des personnels spécialisés et de service :

Modifier comme suit le premier paragraphe :

 Remplacer Mme Sylvie DELATTRE, attachée d'administration, par Mme Claire BURIEZ, attachée principale d'administration, adjointe au chef du bureau des personnels spécialisés et de service.

Modifier comme suit le dernier paragraphe :

- Supprimer le nom de Mme Sylvie DELATTRE, attachée d'administration et ajouter le nom de Mme Claire BURIEZ, attachée principale d'administration, adjointe au chef du bureau des personnels spécialisés et de service.

Le reste sans changement.

- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».
  - Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris,
  - M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,
  - M. le Receveur Général des Finances,
  - M. le Directeur des Ressources Humaines.

Fait à Paris, le 19 février 2007

#### Bertrand DELANOË

# Direction des Ressources Humaines — Désignation d'un chef de circonscription des affaires scolaires.

Par arrêté du 6 mars 2007,

— A compter du 8 janvier 2007, Mme Isabelle ETLIN, attachée hors classe des services de la Commune de Paris — Echelon exceptionnel à la Direction des Affaires Scolaires, est désignée en qualité de chef de la Circonscription des Affaires Scolaires des 13° et 14° arrondissements.

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un représentant du personnel à la Commission Administrative Paritaire n° 43 (Conducteur de machines) — Décision.

Conformément au décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié et à l'article 6 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989, a été dési-

gné, par la voie du tirage au sort, M. Alain GAULON en qualité de représentant suppléant du groupe 3 en remplacement de M. René PICQUE, nommé représentant titulaire.

Fait à Paris, le 7 mars 2007

Pour le Directeur des Ressources Humaines et par délégation,

Le Directeur Adjoint chargé de la Sous-Direction des Emplois et des Carrières

Philippe SANSON

- Direction des Ressources Humaines Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité administration générale ouvert à partir du 8 janvier 2007 pour 40 postes.
  - 1 M. AKIL Cherif
  - 2 Mme ALBERCA Rosario
  - 3 Mlle ANTON Corinne
  - 4 M. AURE Stéphane
  - 5 Mlle BAHI Faiza
  - 6 Mlle BARDOUX Hélène
  - 7 MIle BELKSIOUI Ouaffa
  - 8 M. BELLEAU Fabrice
  - 9 Mme BELZ-CHOWANIEC Cindy
  - 10 Mlle BENGHANEM Ouria
  - 11 MIIe BERGAME Emma
  - 12 M. BERTHELON Dominique
  - 13 Mme BICHARI-MICKELSEN Sylvie
  - 14 MIle BONNEMERE Aurélie
  - 15 Mlle BRIEY Stéphanie
  - 16 MIle BRISSET Delphine
  - 17 M. BRUNAUX Jean Marie
  - 18 Mme BRYMAN-LEW Linda
  - 19 M. BUZEAU Marc
  - 20 Mme CALLENS-LEPINEUX Irène
  - 21 M. CALOCH Aurélien
  - 22 Mme CHERIF-BOINA Justine
  - 23 MIle COUVREUR Pascale
  - 24 MIle CRETEY Patricia
  - 25 M. DARDUIN Michel
  - 26 M. DEBRAY Thomas
  - 27 MIle DECLE Christelle
  - 28 Mlle DESPOUY Aurélie
  - 29 MIle DEVIERCY Laurence
  - 30 M. DUCROS Adrien
  - 31 M. DUMUR Frédéric
  - 32 MIle DURAND Béatrice
  - 33 MIle ERGUN Seraz
  - 34 Mme FAILLON Marie
  - 35 MIle FLORIN Valérie
  - 36 M. FONROSE Jocelyn
  - 36 M. FONROSE Jocelyn
  - 37 MIle FOUCAULT Séverine
  - 38 M. FREMONT Frédéric
  - 39 Mlle GARCIA Anne Claire40 Mlle GNENEGBE Likokoa

- 41 M. GUITTAT Thierry
- 42 MIle HAIDANT Isabelle
- 43 M. HAROSTEGUY Christophe
- 44 MIle HEMONIC Caroline Sylvie
- 45 M. HERRERO Denis
- 46 Mlle HOCH Marie-Sara
- 47 M. ISIDORE Christophe
- 48 M. IZARD Claude
- 49 M. JEAN DE DIEU Yoann
- 50 M. JULE Jean Marc
- 51 MIle JUPILLE Magalle
- 52 MIle KERFOURN Katell
- 53 MIle LACAZETTE Sophie
- 54 Mme LACHHAB ESSAYED Chahira
- 55 Mme LAFON-SAGNE Régine
- 56 MIle LAHSSIOUI Maryama
- 57 MIle LAMBERT Corinne
- 58 MIIe LAPOSTE Laura
- 59 MIle LARCIS Séverine
- 60 MIle LE BARBIER Elodie
- 61 MIle LE GOUGUEC Karine
- 62 Mlle LE ROUX Mari Elena
- 63 MIle LEMATTE Emilie
- 64 M. LOISEL Cyrille
- 65 MIle LOUIS SIDNEY Gladys
- 66 Mme MAHOUACHI-LEGE Isabelle
- 67 M. MARDIN Frédéric
- 68 Mlle MIFSUD Emmanuelle
- 69 M. MILLET Damien
- 70 MIle MOINEAU Patricia
- 71 Mme MOKHEFI Fatima
- 72 MIle MOKREFI Nadia
- 73 Mme MOREL-DUPIN Katia
- 74 M. NAGAU Franck
- 75 Mlle NEDJAH Manigeh
- 76 M. PETIT Nicolas
- 77 Mlle POIAGHI Cécilia
- 78 Mlle RAFFIN Sylvie
- 79 Mme RAPHEHISON-BARREAU Estelle
- 80 M. RIANO Robert
- 81 M. SEGUI Jean Bernard
- 82 MIle SEVANCHE Nathalie
- 83 M. SOUMAHORO Hallassane
- 84 MIle STEVANT Virginie
- 85 MIIe TAUREL Françoise
- 86 MIIe TAVERNIER COLLET Isabelle
- 87 M. TCHIBOZO VESSETO Regiano
- 88 MIle THOMAS Carine
- 89 Mile TRAN Enganny
- 90 Mme VALLIER Lucas
- 91 Mme VIDAL-DASSONVILLE Christine.

Arrête la présente liste à quatre-vingt onze (91) noms.

Fait à Paris, le 6 mars 2007

Le Président du Jury

Didier CAULAY

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité administration générale ouvert à partir du 8 janvier 2007 pour 40 postes.

- 1 MIIe ANIORT PECHENA-ANIORT Aurélie
- 2 M. ARNOU Vincent
- 3 MIle BARNAY Emilie
- 4 MIIe BASTIEN Anne
- 5 MIle BEGACHE Monia
- 6 MIle BERTE Bérengère
- 7 M. BILLAUD Jean Christophe
- 8 MIle BOISSY Ingrid
- 9 M. BORDES Nicolas
- 10 M. BORONAT José
- 11 MIle BOUAROURA Yamina
- 12 Mme CAILLET LACARRIERE-DUPRAZ GRALLIER Sabine
- 13 MIle CAZALS Christel
- 14 MIle CHAUSSARD Agnès
- 15 Mme CHEVALERIAS-BRIS Isabelle
- 16 M. CHEVALIER Adrien
- 17 M. COLINEAU Wenceslas
- 18 MIle COLLENOT Gaëlle
- 19 MIle COMTE Agnès
- 20 Mme CONNAULT-DUIGOU Marie
- 21 M. CORIDON Georges
- 22 Mile COUILLAUD Hélène
- 23 Mlle COUTY Roxane
- 24 MIle CROUIN Caroline
- 25 Mile DAVID Mélanie
- 26 M. DELANOE Joël
- 27 M. DERUELLE Aurélien28 M. DOUBLIER Antoine
- 29 M. DUARTE TAVARES Sergio
- 30 M. DUCELLIER Ludovic
- 31 M. DUVERNE Guillaume
- 32 M. ELKHADADI Mohamed
- 33 MIle EYQUEM Jennifer
- 34 M. FAES François Marie
- 35 Mme FLUSIN Déborah
- 36 M. FRANCESCHI Fabien
- 37 MIle FREMOND Céline
- 38 M. FUZAT David
- 39 M. GABA Gabin
- 40 Mme GAUDIN-GUINARD Karine
- 41 Mlle GAYDU Joëlle
- 42 MIle GERY Claire
- 43 Mlle GIBOYAU Delphine
- 44 Mile GIORGINI Laura
- 45 MIle GOLLION Sandrine
- 46 M. GONZALEZ Marc
- 47 M. GROUZIS Serge
- 48 MIle GUBRI Marine
- 49 Mlle GUENIFFEY Virginie50 Mlle GUITTIN Mélinda

- 51 Mlle HEE Véronique
- 52 M. JOB Arnaud
- 53 M. JOUET Roman
- 54 M. JOURDAIN Guillaume
- 55 Mile JUIGNE Sabrina
- 56 MIle KLOCK Audrey
- 57 M. KRIA Haykal
- 58 MIle LABONNE Delphine
- 59 M. LAGRANGE Frédéric
- 60 M. LAUGIER Benjamin
- 61 MIle LE BRUN Catherine
- 62 MIle LE DROGO Aurélie
- 63 M. LE LAMER Gaétan
- 64 Mme LE MEUR-ZANIRATO Valérie
- 65 M. LE SERGENT Laurent
- 66 MIIe LEAL Anne
- 67 M. LEBLANC Aurélien
- 68 MIle LEBLANC Marielle
- 69 MIle LECLERC Sandrine
- 70 MIle LEFORESTIER Angélique
- 71 MIle LEHLOUR Fatima
- 72 MIle LETRICHE Laurence
- 73 M. LODS Damien
- 74 M. LOUPER Medhi
- 75 MIle MAHU Diane
- 76 MIle MARCHAND Florence
- 77 MIle MARIE Sandrine
- 78 M. MARILLER Laurent
- 79 MIle MARTEL Cécilie
- 80 Mlle MARTIN Anne Julie
- 81 MIle MASSINOT Sandrine
- 82 MIle MELE Valérie
- 83 MIle MILLOT Laura
- 84 M. MISTICO Christian
- 85 M. MONGROLLE Alain
- 86 Mme MOREAU Martine
- 87 M. NEZONDET Sébastien
- 88 M. NICOLAU Jean Noël
- 89 M. NOUGUERET Georges
- 90 Mlle ORTEGA Mathilde
- 91 M. PEREON Julien
- 92 Mlle PETIT Carole
- 93 M. PIRIOU Arnaud
- 94 M. POMADE Jean Christophe
- 95 MIIe POMMERET Gwenaëlle
- 96 M. QUAILLET Matthieu
- 97 M. QUILLET Nicolas
- 98 M. RENAULT Eric
- 99 MIIe RENE DIT BOIS Elodie
- 100 M. SAADA Mehdi
- 101 Mme SADAOUI-HADDAD Saliha
- 102 Mme SADKI-KAROUCH Fatima Zahra
- 103 MIle SAGNIER Frédérique
- 104 M. SALENGH Nicolas
- 105 M. SAPPEI Bernard
- 106 MIle SERRE Cécile
- 107 MIle SERY Alisson
- 108 MIle SIGURET Julie

- 109 MIle SILENY Marina
- 110 M. SPASOJEVIC Misa
- 111 Mme STRAUSZ-MAGNER Anne Marie
- 112 Mme SUN-COCHERIL Gwénaëlle
- 113 M. SUVELOR Gianni
- 114 MIle TERLIKAR Nadine
- 115 M. THEVENET Sébastien
- 116 M. THOMASSON Nicolas
- 117 M. TORTOSA Thomas
- 118 Mme TOURNIER BENEY-TOURNIER Anne
- 119 M. TRAN Philippe
- 120 M. VACCANEO David
- 121 MIle VANCOELLIE Aurore
- 122 Mlle VARIN Delphine
- 123 M. VASILEVSKI Robert
- 124 M. VERRIER William
- 125 MIle VILLEMOT Catherine
- 126 M. VITALY Steeve
- 127 Mlle WALTER Emmanuelle
- 128 M. WUCHNER Eric.

Arrête la présente liste à cent vingt-huit (128) noms.

Fait à Paris, le 6 mars 2007

Le Président du Jury

Martial MEURICE

- Direction des Ressources Humaines. Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du troisième concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs spécialité administration générale de la Commune de Paris ouvert à partir du 8 janvier 2007 pour 20 postes.
  - 1 M. AMAROUCHE Boualem
  - 2 M. ARDEN André
  - 3 M. BARBES Laurent
  - 4 M. BEN HASSEN Ramzi
  - 5 Mlle BENABBOU Khadija
  - 6 M. BIEHLER Cédrik
  - 7 Mme BLIRANDO-COMBES Caroline
  - 8 Mme CHEKIREB-DESAUTE Céline
  - 9 Mme CHEVOT Christine
  - 10 Mme COMPAIN-KETIR Catherine
  - 11 MIle DOUEZ Virginie
  - 12 M. FOUASSE Joël
  - 13 M. FUNG KWOK CHINE Bruno
  - 14 MIle FURGEROT Marie
  - 15 Mlle GOMBE Toudjial
  - 16 M. GOMEZ ACOSTA Raphaël
  - 17 Mme GOULIN Isabelle
  - 18 M. JOASSIN Bruno
  - 19 M. KATOUMOUKO SAKALA Chris
  - 20 Mlle KHODRI Siheim
  - 21 M. LE BRETON Pierre
  - 22 MIIe LEPREUX Valérie
  - 23 Mme LOPES DE SOUSA-BOIROT Florence
  - 24 MIle LUCIEN Brigitte
  - 25 M. MABIRE Stéphane

26 - M. MELLITI Marek

27 — M. MEZOUAR Fethalah

28 — M. MOUTALIDIS Laurent

29 — MIle MOUTARDE Caroline

30 - M. NOUAILLES Vincent

31 — MIle OUHHABI Yamina

32 - M. PIERRE Jean

33 — MIle PORTEFIN Sophie

34 — Mme PREGO CABEZA Maria Elisa

35 — Mlle RAFIK Fatima Zohra

36 — M. RAMBAUD Johnson

37 — MIle SANCHEZ Dolorès

38 - MIle SAVIGNY Marie

39 — MIle SOPHIE Odile

40 — M. VAQUETTE Laurent

41 — Mme VIGROUX-DURAND Monique

42 - M. WALDER Arnaud

43 — Mme WILLIAM-ZAIRE Alexia

44 — Mme WORMIT Jacqueline

45 — M. ZOUARI Erick.

Arrête la présente liste à quarante cinq (45) noms.

Fait à Paris, le 6 mars 2007

Le Président du Jury

**Didier CAULAY** 

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la petite enfance, 1<sup>er</sup> secteur, du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 1<sup>er</sup> secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 1er secteur de la petite enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la crèche collective, 1, rue Oudinot, à Paris 7°, et de la fermeture de la crèche collective, 79, rue Vaneau, à Paris 7°, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 7° arrondissement;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des finances, Trésorier-Payeur Général de la Région IIe-de-France en date du 23 janvier 2007 ;

#### Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 12 novembre 2003 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (1er secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant

les établissements du 7e arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris
— Bureau du contrôle de légalité (2 ex.);

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.);

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance
 Bureau de gestion des crèches;

- au régisseur intéressé;

aux mandataires suppléants intéressés;

- au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 1er mars 2007

Pour le Maire de Paris et par délégation, La Sous-Directrice de la Petite Enfance

Laurence LEFEVRE

#### Annexe : Etablisssements du 7e arrondissement

Sous-régie/ Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
070102 : Crèche collective	164 bis, rue de Grenelle	01 47 05 88 32	610
070103 : Mini crèche collective	145/147, rue de l'Université	01 47 53 94 69	230
070201 : Crèche familiale	145/147, rue de l'Université	01 47 53 94 69	610
070104 : Crèche collective	14, rue d'Estrées	01 44 11 71 44	610
070105 : Crèche collective	1, rue Oudinot	01 44 49 74 45	610

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nominations de mandataires sous-régisseurs auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle POSS Stéphanie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la mini-crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme CRAFT Michelle, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la halte-garderie à Paris 11<sup>e</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle PEZIN Evelyne, éducatrice chef de jeunes enfants,

est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la haltegarderie à Paris 11<sup>e</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme GRANJOU Angélique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la minicrèche collective et de la crèche familiale à Paris 14<sup>e</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle SCHAEFFER Stéphanie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2° secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la crèche collective à Paris 15°, à compter du 1er mars 2007.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nominations de mandataires sous-régisseurs en l'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre 1<sup>er</sup> secteur et 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle PEREIRA Alice, infirmière puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la crèche collective et à la halte-garderie à Paris 4<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle LERET Geneviève, puéricultrice classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle BRASSART Caroline, Puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle BOUTINOT Marie, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la crèche collective à Paris 6<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle PICHOT Armelle, puéricultrice de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la crèche collective à Paris 7<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle CARPENTIER Marie-Astrid, infirmière puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la crèche collective à Paris 10<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme LAURETTE-DRAME Elodie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme BOURHIS Odile, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle CAILLE Christine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la halte garderie à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme BOUCHER Dominique, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme HUSSON Bénédicte, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la halte-garderie à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme FARDEAU Anne, secrétaire administrative, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2° secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la minicrèche collective et de la crèche familiale à Paris 14°, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1° mars 2007

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle DULOUT Marine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme LEGER Marie-Mimose, agent administratif, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2° secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la halte-garderie à Paris 19°, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1er mars 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme LEGEAY Nathalie, puéricultrice stagiaire, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2° secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la crèche collective à Paris 20°, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 1er mars 2007.

Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Régie du cimetière de Bagneux. — Modification de l'arrêté municipal du 5 mars 2003 désignant le régisseur et la mandataire suppléante.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 22 février 2007 modifiant l'arrêté du 5 mars 2003, M. Edouard VERGRIETE, régisseur au cimetière de Bagneux, sera suppléé en cas d'absence pour maladie, congé ou tout empêchement, par Mme Omer INAMO dite Arlette ou M. Alexandre BOUVIER-BELLEVILLE, mandataires-suppléants.

Direction des Affaires Scolaires. — Nomination du régisseur et de ses mandataires suppléants pour la régie d'avance de la Circonscription des Affaires Scolaires des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 mars 2007 :

Mme ROLLAND (Patricia), secrétaire des services extérieurs, spécialité animation, est nommée régisseur d'avances auprès de la Direction des Affaires Scolaires pour la Circonscription des Affaires de 5° et 6° arrondissements à compter du 13 mars 2007.

Mmes DIOGO (Agnès) et BOURGEOIS (Pascale) sont nommées mandataires suppléants également à compter du 13 mars 2007.

#### **DEPARTEMENT DE PARIS**

Fixation des tarifs journaliers 2007 afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'établissement EHPAD FIR sis 5, rue de Varize, à Paris 16°.

Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-l à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2007 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé :

#### Arrête:

Article premier. — Le tarif journalier 2007 afférent à l'hébergement de l'établissement EHPAD FIR sis 5, rue de Varize, 75016 Paris, est fixé à 74,46 €. Le tarif applicable aux personnes âgées de moins de 60 ans est de 91,94 €. Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Art. 2. — Les tarifs journaliers 2007 afférents à la dépendance de l'établissement déjà cité, et établis en fonction du niveau de dépendance, sont fixés comme suit et également applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007 :

- G.I.R. 1 et 2: 21,72 €;
- G.I.R. 3 et 4: 13,79 €;
- G.I.R. 5 et 6: 5,85 €.

Art. 3. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 4. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 février 2007

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et par délégation, Pour la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Claude BOULLE

Fixation de la dotation globale de fonctionnement 2007 de l'internat scolaire éducatif du « domaine des trois châteaux » - 60580 Coye la Forêt - de l'Association des Groupements Educatifs (A.G.E.).

Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3221-9 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la convention en date du 3 août 1999 passée entre le Département de Paris et l'Association de Groupements Educatifs (A.G.E.);

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

#### Arrête:

Article premier. — Pour l'exercice 2007, la dotation globale de fonctionnement de l'internat scolaire éducatif du « domaine des trois châteaux » - 60580 Coye la Forêt - de l'Association des Groupements Educatifs (A.G.E.), est arrêtée à la somme de trois millions quatre cent quarante cinq mille cent quarante quatre euros (3 445 144 €).

Le budget a été retenu comme suit :

#### Dépenses :

- Groupe I: charges afférentes à l'exploitation courante: 461 845 €;
- Groupe II: charges afférentes au personnel: 2 801 239 €;
- Groupe III : charges afférentes à la structure : 407 493 €.

#### Recettes:

- Groupe I: produits de la tarification: 3 445 144 €;
- Groupe II: produits relatifs à l'exploitation: 183 230 €;
- Groupe III: produits financiers et non encaissables: 42 203  $\in$ .

- Art. 2. Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.
- Art. 3. Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce gui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 février 2007

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et par délégation,

> La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

> > Geneviève GUEYDAN

Fixation de la dotation globale 2007 du service d'orientation scolaire et professionnelle spécialisé d'Ilede-France de l'Association Jeunesse, Culture, Loisirs et Technique — 79, rue de l'Eglise, à Paris 15<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3221-9 :

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 351-1 et suivants, et R. 314-1 et suivants ;

Vu la loi nº 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la convention en date du 3 septembre 1981 et ses avenants, passés entre le Département de Paris et l'Association Jeunesse, Culture, Loisirs et Technique — 39, boulevard Beaumarchais, 75006 Paris pour son service d'orientation scolaire et professionnelle spécialisé;

Vu le dossier présenté par le service ;

#### Arrête :

Article premier. — A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la dotation globale du service d'orientation scolaire et professionnelle spécialisé d'Ile-de-France de l'Association Jeunesse, Culture, Loisirs et Technique — 79, rue de l'Eglise, 75015 Paris est arrêtée à la somme de quatre cent soixante-quinze mille huit cent quarante-huit euros (475 848 €).

Art. 2. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 1er mars 2007

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et par délégation,

> La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

> > Geneviève GUEYDAN

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Ressources Humaines). — Modificatif.

> Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu les arrêtés mettant, en tant que de besoin, certains fonctionnaires de la Ville de Paris à la disposition du Département de Paris :

Vu l'arrêté en date du 8 octobre 2003 nommant M. Michel YAHIEL, Directeur des Ressources Humaines de la Ville de Paris à compter du 20 octobre 2003 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2004 du Maire de Paris, modifié par les arrêtés des 27 septembre, 3 novembre, 29 décembre 2004, 10 mars, 1<sup>er</sup> avril, 20 octobre, 8 décembre 2005, 21 mars, 15 juin, 30 juin et 6 novembre 2006 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général à certains fonctionnaires de la Direction des Ressources Humaines :

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

#### Arrête:

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté du 15 juillet 2004 susvisé est modifié comme suit :

- A. Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines :
  - Bureau des rémunérations :

Substituer le premier paragraphe ainsi rédigé :

- Mme Martine PECH, attachée principale d'administration et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mmes Véronique GUYOT, Anne-Marie PERNIN et Danielle de PRETTO, Mlles Anne-Caroline GAUTHIER, Marie-Christine MARTIN et Anne POITRAT, attachées d'administration et M. Hugues SCHMITT, attaché d'administration.

Substituer le dernier paragraphe ainsi rédigé :

- Mmes Véronique GUYOT, Anne-Marie PERNIN et Danielle de PRETTO, Mlles Anne-Caroline GAUTHIER, Marie-Christine MARTIN et Anne POITRAT, attachées d'administration, M. Hugues SCHMITT, attaché d'administration, pour les actes énumérés aux 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16° et 17°.
  - Bureau de la formation :

Ajouter M. Olivier MORIETTE, attaché principal d'administration, adjoint au chef du bureau de la formation et *supprimer* Mme Bernadette COSTON, attachée d'administration.

- B. Sous-Direction des Emplois et des Carrières :
- Bureau des personnels spécialisés et de service :

Modifier comme suit le premier paragraphe :

 Remplacer Mme Sylvie DELATTRE, attachée d'administration, par Mme Claire BURIEZ, attachée principale d'administration, adjointe au chef du bureau des personnels spécialisés et de service.

Modifier comme suit le dernier paragraphe :

- Supprimer le nom de Mme Sylvie DELATTRE, attachée d'administration et ajouter le nom de Mme Claire BURIEZ, attachée principale d'administration, adjointe au chef du bureau des personnels spécialisés et de service.

Le reste sans changement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

- Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,
- M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris,
- M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France,
  - M. le Directeur des Ressources Humaines.

Fait à Paris, le 19 février 2007

Bertrand DELANOË

Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat autorisé à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers des collèges du Département de Paris — spécialité revêtements et finitions (F/H) — ouvert à partir du 22 janvier 2007 pour deux postes.

1 — M. BIKORO Norbert.

Arrête la présente liste à un (1) nom.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2007 *Le Président du Jury* 

Jean-Marc LAPORTE

Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat autorisé à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers des collèges du Département de Paris (F/H) — spécialité revêtements et finitions — ouvert à partir du 22 janvier 2007 pour un poste.

1 — M. IMBART Olivier.

Arrête la présente liste à un (1) nom.

Fait à Paris, le 1er mars 2007

Le Président du Jury

Jean-Marc LAPORTE

#### ASSISTANCE PUBLIQUE -HOPITAUX DE PARIS

Arrêté n° 2007-0475 portant ouverture d'un examen professionnel pour inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade des attachés principaux de seconde classe.

Le Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi nº 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi nº 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu le décret n° 92-1098 du 2 octobre 1992 relatif à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière et modifiant le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2002 fixant la composition du jury, la nature des épreuves et les modalités d'organisation des examens professionnels prévus à l'article 12 du décret du 19 décembre 2001 portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial n° 2006-0309 DG du 19 octobre 2006 portant délégation de compétence aux directeurs fonctionnels du siège ;

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0001 du 2 janvier 2007 portant délégation de signature de la Directrice du Personnel et des Relations Sociales ;

Le Secrétaire Général entendu ;

#### Arrête:

Article premier. — Un examen professionnel pour inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade des attachés principaux de seconde classe est ouvert au titre de 2007 à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris à compter du 20 juin 2007.

Le nombre de postes offerts est fixé à 5 postes en application de l'article 4 du décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001.

- Art. 2. Les candidatures devront être adressées du 17 avril 2007 au 16 mai 2007 inclusivement (le cachet de la poste faisant foi) au : Département Recrutement et Concours Bureau Information-Concours Pièce 32A-34A 2, rue Saint-Martin, 75004 Paris de 9 h à 17 h.
- Art. 3. Le Secrétaire Général de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris et la Directrice du Personnel et des Relations Sociales assureront, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 février 2007

Pour le Directeur Général, et par délégation, Pour la Directrice du Personnel et des Relations Sociales empêchée, Le Chef du Département

Recrutement et Concours

Michèle BERTRAND-PANEL

#### PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2007-20201 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

#### Arrête:

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Fehmi GABTENI, né le 23 juillet 1966, Gardien de la paix à la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2007

Pierre MUTZ

# AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre de Recherche, d'Expertise et de Contrôle des Eaux de Paris (Crecep) — Conseil d'Administration du 5 mars 2007.

Délibération n° D-2007-118-A : Adoption de nouveaux prix dans le tarif public du Crecep.

Vu le rapport présenté par M. Daniel MARCOVITCH ;

Vu les statuts de la régie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Article unique. — Le Directeur du Crecep est autorisé à appliquer les nouveaux prix adoptés dans le tarif public du Crecep.

Le Président

Daniel MARCOVITCH

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle des centres d'hébergement et de réinsertion sociale — Année 2005.

— Mme Arlette TABARD-CAPART.

Fait à Paris, le 19 décembre 2006 *La Directrice Générale* 

Bernadette COULON-KIANG

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure des centres d'hébergement et de réinsertion sociale — Année 2005.

M. Chandra ZEGANADIN

Fait à Paris, le 19 décembre 2006

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire médicale de classe normale des centres d'hébergement et de réinsertion sociale — Année 2005.

- Mme Françoise DESMOTS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2006

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

### POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris ou d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro: SG-03-2007 ou 14347.

#### LOCALISATION

Secrétariat Général de la Ville de Paris — Délégation Générale à l'Evénementiel et au Protocole — Hôtel de Ville — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 75 — Accès : Métro Hôtel de Ville.

#### NATURE DU POSTE

Titre : Délégué Général à l'Evénementiel et au Protocole.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Secrétaire Général et en liaison avec le Cabinet du Maire.

Attributions : le délégué général dirige une équipe d'environ 70 personnes dont les missions consistent à :

- Organiser des événements gratuits pour les parisiens, tels le bal du 14 juillet, le feu d'artifice du 14 juillet, les manèges de Noël et contribuer à l'organisation de Paris-Plage et des opérations sur le parvis de l'Hôtel de Ville.
- Délivrer les autorisations pour les animations sur le domaine public d'initiative privée ou associative pour les activités les plus diverses : vide-greniers, brocantes, concerts, épreuves sportives, fêtes foraines, cirques (3 500 demandes d'autorisation par an).
- Organiser les réceptions à l'Hôtel de Ville, de la très officielle visite de chefs d'Etat, à l'accueil des parisiens lors de forums, de soirées culturelles (600 par an).
- Organiser les inaugurations et les cérémonies commémoratives comme celle de la Libération de Paris.
- Présenter en partenariat une dizaine d'expositions par an, gratuites d'accès, sur des thèmes variés : 90 000 visiteurs par an.
- Faire découvrir l'architecture et l'histoire de l'Hôtel de Ville à 40 000 visiteurs annuels, y compris lors des Journées du Patrimoine.
- Passer les marchés publics nécessaires à ces missions et en assurer le suivi budgétaire.

Conditions particulières : ces missions sont conduites en étroite relation avec les Elus, le Cabinet du Maire et les directions de la Ville.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : diplôme(s) d'études supérieures notamment juridiques ou financières.

Qualités requises :

- $\ensuremath{N^{\circ}}$  1 : expérience des relations avec les Elus et les Institutions de l'Etat ;
  - N° 2 : expérience de gestion et d'encadrement ;
- $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  3 : rigueur, méthode et sens du concret, disponibilité et réactivité.

#### CONTACT

M. Philippe CHOTARD, secrétaire général adjoint — Bureau 470 — Secrétariat Général de la Ville de Paris — Hôtel de Ville — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 82 04 — Mél : philippe.chotard@paris.fr.

# Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro: 14368.

#### LOCALISATION

Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Service des Ressources Humaines et de la Logistique — Sous-Direction des Ressources — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : métro : quai de la Rapée, Gare de Lyon ou Gare d Austerlitz.

#### NATURE DU POSTE

Titre : responsable de la Cellule Hygiène et Sécurité (F/H).

Attributions: la Direction du Patrimoine et de l'Architecture est la Direction de référence du patrimoine architectural des équipements publics de la ville dont elle assure la préservation, la mise en valeur et l'entretien Elle met également en œuvre des travaux de maintenance et de réhabilitation pour le compte des autres directions de la ville. Enfin, elle conduit les travaux de construction neuve et assure, à ce titre, un rôle de maître d'ouvrage délégué. Au sein de la Sous-Direction des Ressources, le Service des Ressources Humaines et de la Logistique assure la répartition et le suivi de la gestion des moyens humains, logistiques et budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs et techniques de la Direction, dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité.

Contexte hiérarchique : placé auprès du chef du Service des Ressources Humaines et de la Logistique, le responsable de la Cellule Hygiène et Sécurité encadre une équipe de trois personnes (un chef d'exploitation, une technicienne de laboratoire et un adjoint administratif).

Attributions du poste : Conseiller en prévention de la Direction, l'ingénieur hygiéniste, en tant que de besoin, l'assiste comme expert dans les instances de la Ville de Paris (C.H.S. central, etc...). Il définit la politique globale de la Direction en matière d'hygiène et de sécurité et assure le suivi de sa mise en œuvre. A ce titre, ses missions d'encadrement de la Cellule d'Hygiène et Sécurité s'organisent autour des principaux axes suivants : Organisation du travail et veille réglementaire, d'élaboration et de diffusion des textes et consignes, Participations à l'établissement du Plan de Formation en matière d'hygiène et de sécurité. Pilotage de la gestion des crédits et dépenses afférents à l'hygiène et la sécurité, Aide méthodologique à l'analyse des situations au travail et des risques professionnels, des enquêtes sur les accidents de travail ainsi qu'au suivi statistique de ceux-ci, Participation aux projets de nouvelles implantations et de modifications des lieux de travail, Elaboration des plans annuels d'actions et de prévention en hygiène et sécurité, Organisation et animation du réseau hygiène et sécurité; chefs d'établissements, inspecteurs (ACMI) et correspondants (ACMO) en hygiène et sécurité, Gestion du fonctionnement des C.H.S., et des groupes de travail en émanant: « commission permanente », « prévention, alcool », « élimination des déchets »...

Conditions particulières : travail en étroite collaboration avec le Service de la Santé-Hygiène-Sécurité au Travail de la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris et avec les hygiénistes des autres directions.

Qualités requises : 1°) Sens des contacts humains, 2°) Maîtrise des connaissances réglementaires et techniques et capacités pédagogiques à les transmettre, 3°) Sens de l'initiative et capacité d'autonomie dans le travail.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : maîtrise de sciences et techniques en ergonomie ou hygiène et sécurité.

#### CONTACT

Mme Nicole DELLONG, chef du Service des Ressources Humaines et Logistique — Service des Ressources Humaines et de la Logistique — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 80 30.

# Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 14320.

#### LOCALISATION

Direction du Développement Economique et de l'Emploi — Service des Affaires Générales — 55, rue de Lyon, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : métro Bastille.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé de missions d'étude et analyse économique.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la Chef de Service des Affaires Générales.

Attributions : analyses et études économiques — développement économique — emploi — incidences sur le territoire.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : à dominante économique, expérience en urbanisme ou aménagement souhaitée.

Qualités requises :

N° 1 : capacité d'analyse et de synthèse ;

 $N^{o}$  2 : intérêt pour l'économie locale, l'aménagement, la gestion de l'espace public ;

N° 3 : grande réactivité.

Connaissances particulières : utilisateur confirmé des outils bureautiques.

#### CONTACT

Mme Monika MISKOLCZY — Service des Affaires Générales — 55, rue de Lyon, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 02 98 42 — Mél : monika.miskolczy@paris.fr.

# Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro: 14403.

Grade: agent de catégorie B (F/H).

#### LOCALISATION

Direction de la Jeunesse et des Sports — Sous-Direction de la Jeunesse — Cellule communication diffusion — 50, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : gare de Lyon.

#### NATURE DU POSTE

Titre: adjoint(e) au responsable des kiosques jeunes situés aux 14, rue François Miron, Paris 4<sup>e</sup> et 101, quai Branly, Paris 16<sup>e</sup>.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la responsable de la Cellule communication diffusion.

Attributions:

- accueil, orientation du public;
- démarchage et constitution d'offres de spectacles (manifestations culturelles publiques et privées) :
- réception et diffusion de l'information sur les spectacles :
  - répartition et suivi statistique des offres ;
- - accompagnement (accueil, conseil et orientation dans le domaine des dispositifs municipaux destinés aux jeunes de 13 à 28 ans).

Conditions particulières: l'adjoint(e) au responsable des kiosques doit pouvoir suppléer ce dernier dans l'ensemble de ses fonctions — Disponibilité horaire (possibilité de permanence le soir & le week-end).

#### PROFIL DU CANDIDAT

#### Qualités requises :

Nº 1 : sens du contact humain, goût du travail en équipe ;

Nº 2 : intérêt pour la jeunesse ;

N° 3 : capacité à travailler en autonomie.

#### CONTACT

Bénédicte VAPILLON — Sous-Direction de la Jeunesse — Cellule communication diffusion — 50, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 17 34 59.

## Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie C (F/H).

Poste numéro: 14398.

#### LOCALISATION

Direction de la Jeunesse et des Sports — Sous-Direction de la Jeunesse — Mission Citoyenneté — 50, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : gare de Lyon.

#### NATURE DU POSTE

Titre : animateur(trice) coordinateur(trice) des Conseils des Jeunes des arrondissements (plein-temps).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité directe du responsable de la Mission Citoyenneté.

#### Attributions:

- mettre en place le Conseil d'arrondissement en mobilisant les jeunes par le biais de rencontres avec les associations de quartiers et les responsables de structures d'accueil des jeunes (antennes jeunes information, missions locales, P.A.I.O., B.I.J., espaces jeunes...);
- définir le mode de fonctionnement des conseils avec les jeunes et les élus des arrondissements;
- assurer le fonctionnement (préparer les réunions, rédiger les comptes rendus, suivre le budget...);
- animer, motiver et encadrer les jeunes en étant à leur écoute, en faisant ressortir leurs préoccupations, en gérant les prises de paroles et les conflits éventuels;
- assurer la coordination avec les différents acteurs locaux et travailler l'articulation entre le Conseil des Jeunes de l'arrondissement et le Conseil de la Jeunesse parisien.

Conditions particulières : mobilité et disponibilité (des réunions le week-end et en soirée sont possibles pour s'adapter aux disponibilités des jeunes).

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : maîtrise de word et d'internet.

#### Qualités requises :

- $N^{\rm o}$  1 : capacités rédact., d'autonomie, d'initiatives, esprit de synthèse & d'organis. ;
- $N^{\rm o}$  2 : intérêt pour la démocratie, le développement de la citoyenneté et la vie locale ;

 $\ensuremath{\text{N}^{\text{o}}}$  3 : sens des relations humaines et publiques, du travail en équipe.

Connaissances particulières : connaissance du public jeune (13-25 ans) — avoir justifié d'une expérience dans la mise en place d'actions de proximité et de projets en direction de la jeunesse.

#### CONTACT

M. Jean Marie LAVIE, sous-directeur de la Jeunesse — 50, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 17 34 53.

#### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris. — Dernier rappel.

Un concours professionnel pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) sera ouvert pour 60 postes à partir du 23 avril 2007.

Peuvent faire acte de candidature, les adjoints administratifs des bibliothèques, adjoints administratifs ou agents administratifs de la Ville de Paris affectés dans les bibliothèques.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés du 9 février 2007 au 9 mars 2007 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs et techniques — Pièce 233 — Téléphone : 01 42 76 56 36 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 23 mars 2007 inclus, 16 h.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés sur place après le 23 mars 2007 à 16 h, ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 23 mars 2007 (tarif en vigueur, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

#### Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de chef programmeur. — Dernier rappel.

Un examen de vérification d'aptitude aux fonctions de chef programmeur aura lieu à partir du 15 mai 2007.

Seront admis à subir cet examen les personnels titulaires des corps de catégorie B ayant exercé les fonctions de programmeur pendant au moins 3 ans. Cette condition d'ancienneté est appréciée au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs, techniques et non titulaires — Bureau 235 (2e étage) — 2, rue de Lobau, 75004 Paris du 19 février 2007 au 19 mars 2007 inclus.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 2 avril 2007 inclus (le cachet de la poste faisant foi).

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE